



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 décembre 2010 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 38 et vérifie le quorum.

2010-12-292
5442

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2010-12-293
5442

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 8, 19 et 30 novembre 2010.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2010-12-294
5442

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2010.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 497 m³, moyenne : 117 m³/jr
Les Buissons : 17 657 m³, moyenne : 589 m³/jr
Station de recherche : 01-11-10 au 03-12-10 203,9 m³
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 9, 23 et 30 novembre 2010.
Incendies : aucune.
Premiers répondants : 12, 21 et 28 novembre 2010.
Formation : aucune.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Aucun procès-verbal.

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2010-12-295
5443

CORRESPONDANCE:

Reçue:

* M. Eddy Di Gaetano, directeur du Service des programmes, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -10-11-17- confirmation que selon l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités un montant estimé de 47 000 \$ sera confirmé en janvier 2011 concernant le remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2010.

Expédiée:

* M. Jean-Louis Simard, Entreprises Jacques Dufour et Fils inc. -10-11-10- envoi de la résolution numéro 2010-11-276 selon laquelle les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. sont mandatées pour corriger les accès défectueux au coût de 4 750 \$, plus taxes.

* M. René Lamontagne, Mission H.G.E. -10-11-10- envoi de la résolution 2010-11-277 selon laquelle le conseil mandate la compagnie Mission HGE pour la supervision des travaux de forage exploratoires, au coût de 17 330 \$, plus taxes.

* M. Denis Samson, Samson & Frères Inc. -10-11-10- envoi de la résolution numéro 2010-11-278 selon laquelle le conseil mandate la firme Samson et Frères inc. pour réaliser des travaux de forage exploratoires, au coût de 39 178,92 \$, taxes incluses.

* M. Jean Dugré, BPR -10-11-10- envoi de la résolution numéro 2010-11-279 selon laquelle le conseil accepte la proposition de la firme BPR pour déterminer l'endroit le plus favorable pour traverser la rivière, énumérer les travaux requis, établir une méthode de travail et fournir une estimation grossière, au coût de 7 500 \$, plus taxes.

* M. Romain Berger, directeur de l'aménagement du territoire, M.R.C. de Manicouagan -10-11-11- envoi de la résolution numéro 2010-09-228 selon laquelle le conseil autorise M. André Lepage, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente relative à la gestion des cours d'eau avec la M.R.C. de Manicouagan.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -10-11-15- envoi de la résolution numéro 2010-11-279 selon laquelle le conseil demande un montant de 8 100 \$ dans le Fonds Touhustouc pour l'étude afin de déterminer l'endroit le plus favorable pour que la piste cyclable traverse la rivière.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -10-11-15- confirmation que les priorités que le conseil municipal a ciblé pour l'année 2011-2012, soit : la lutte pour réduire la consommation de stupéfiants et le respect des limites de vitesse par les usagers sur les routes.

* M. Jean-Claude Dorvil, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs -10-11-15- envoi de la résolution numéro 2010-11-286 selon laquelle le conseil confirme au ministre de l'Environnement que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à prendre possession des réseaux d'aqueduc et d'égout du parc de





Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

maisons mobiles situés sur la rue David aussitôt que l'autorisation sera émise.

* M. Éric Munger, Roland Munger inc. -10-11-22- envoi de la résolution numéro 2010-11-22 selon laquelle le conseil accepte la soumission de la compagnie Roland Munger inc., au montant de 597 898,68 \$, incluant les taxes, pour la relocalisation d'un tronçon de la rue Labrie, le tout conditionnel à la réception du CA du MDDEP et de l'autorisation de la CPTAQ.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2010-12-296
5444

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2010-12-13 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

LISTE DES TRANSFERTS DÉCEMBRE 2010

Transferts:

02 11000 454	Formation et perfectionnement	+ 800 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	+ 3 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	+ 600 \$
02 13000 413	Comptabilité et vérification	+ 2 000 \$
02 13000 414	Administration et informatique	+ 12 750 \$
02 13000 610	Aliments – Adm.	+ 50 \$
02 13000 660	Articles nettoyage	+ 550 \$
02 13000 951	Quote-part MRC	+ 1 150 \$
02 19000 412	Services juridiques	+ 11 900 \$
02 19000 522	Ent. rép. – Edifice Municipalité	+ 9 550 \$
02 19000 970	Dons - OSBL	+ 700 \$
02 21000 441	Services – Sûreté du Québec	+ 100 \$
02 22000 525	Ent. Rép. – Véhicules incendie	+ 1 500 \$
02 23000 690	Autres – Sécurité civile	+ 250 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	+ 2 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	+ 1 000 \$
02 32000 339	Syst. De télécommunication – Voirie	+ 200 \$
02 32000 455	Immatriculation – Voirie	+ 350 \$
02 32000 643	Petits outils	+ 200 \$
02 34000 681	Électricité – Éclairage public	+ 100 \$
02 41200 526	Ent. Rép. – Machinerie	+ 200 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+ 200 \$
02 41200 681	Électricité – Usine	+ 2 500 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	+ 200 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+ 150 \$
02 41300 516	Location de machinerie	+ 250 \$
02 41300 642	Matériaux	+ 1 000 \$
02 41300 681	Électricité et chauffage	+ 1 500 \$
02 61000 310	Frais de déplacement	+ 100 \$
02 61000 670	Fourn. Bureau – Urbanisme	+ 250 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C. C. R.	+ 2 500 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+ 700 \$
02 70130 521	Ent. Rép. – Patinoire	+ 100 \$
02 70230 670	Fournitures	+ 200 \$
		58 600 \$

02 11000 131	Rémunération des élus	- 2 000 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – Élus	- 1 000 \$
02 11000 310	Frais de déplacement	- 3 000 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	- 200 \$
02 11000 970	Subventions et dons – Élus	- 300 \$
02 13000 310	Frais de déplacement	- 600 \$
02 13000 321	Frais de poste	- 250 \$
02 13000 331	Téléphone	- 500 \$
02 13000 454	Formation	- 1 000 \$
02 13000 527	Ent. Et rép. Équipement	- 1 000 \$
02 13000 670	Fourn. bureau	- 200 \$
02 13000 681	Électricité – Adm.	- 500 \$
02 19000 141	Salaires réguliers – Concierges	- 2 000 \$
02 19000 200	Charges – Employeur	- 300 \$
02 19000 341	Avis publics	- 1 000 \$
02 22000 339	Syst. Télécommunication – Prév. Inc.	- 600 \$
02 22000 454	Formation et perfectionnement	- 2 000 \$
02 22000 681	Électricité – Caserne	- 1 000 \$
02 23000 454	Formation	- 200 \$
02 32000 454	Formation – Voirie	- 300 \$
02 32000 631	Essence – voirie	- 1 800 \$
02 32000 681	Électricité – Garage mun.	- 2 000 \$
02 33000 521	Contrat Déneigement	- 1 000 \$
02 41200 141	Salaires réguliers – Pur. Eau	- 2 000 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	- 100 \$
02 41500 141	Salaires réguliers – Égoût	- 600 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	- 50 \$
02 41500 681	Fosse rue David – Électricité	- 400 \$
02 45110 446	Enlèvement des ordures – Contrat	- 10 000 \$
02 45210 446	Collecte sélective – Contrat	- 3 000 \$
02 61000 341	Avis publics – Urbanisme	- 2 800 \$
02 63100 959	Comité embellissement	- 950 \$
02 70000 310	Frais déplacement – Loisirs	- 100 \$
02 70120 422	Assurance incendie	- 100 \$
02 70120 643	Outillage	- 500 \$
02 70120 660	Matériel conciergerie	- 350 \$
02 70130 141	Salaires réguliers – Patinoire	- 5 000 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	- 750 \$
02 70130 454	Service de formation	- 200 \$
02 70130 649	Articles de sports	- 250 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs	- 6 500 \$
02 70230 310	Frais de déplacement	- 200 \$
02 99000 891	Intérêts – Emprunt temporaire	- 2 000 \$
		58 600 \$



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

La conseillère Isabelle Imbeault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 305-10 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2011, fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux.

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

Le conseiller François Girard donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 306-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 155-91 afin de modifier une bande de protection du talus sujet à l'érosion des berges.

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2010-12-297
5446

FIXER DATE – DÉPÔT PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fixer au mercredi 15 décembre 2010, à 19 h, une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2011 et du plan triennal des immobilisations 2011, 2012 et 2013.

2010-12-298
5446

NOMINATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de renouveler le mandat de Mme Isabelle Imbeault comme représentante municipale auprès de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

2010-12-299
5446

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité 2011 est au montant de 5 160 \$.

2010-12-300
5446

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



dans un lieu visé par le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85% des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la MRC admissible et inscrite au programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE

cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE

le PGMR de la MRC de Manicouagan est en vigueur depuis le 11 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE

la RÉGIE a obtenu, en juillet 2009, la délégation de la gestion des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE

pour obtenir cette subvention, la RÉGIE admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, ce qui suit, à savoir que la RÉGIE admissible :

- Demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- S'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la RÉGIE ou relatives aux municipalités sur son territoire à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- Autorise Mme Nathalie Fournier, directrice générale de la RÉGIE ou en son absence, Mme Christine Brisson, présidente de la RÉGIE, à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

2010-12-301
5448

ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND - CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QU'

un comité de bénévoles, le club Les Skieurs de la Savane, désire s'occuper de l'entretien, l'amélioration et le prolongement de la piste de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remboursera l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond pour le club Les Skieurs de la Savane.

2010-12-302
5448

PRÊT - CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QUE

le club Les Skieurs de la Savane a fait des travaux d'amélioration et un prolongement de la piste de ski de fond avec une aide financière dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE

le club aurait besoin d'un prêt de 1 000 \$ pour finaliser le paiement des factures concernant les travaux d'amélioration en attendant le paiement final du pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes avance un montant de 1 000 \$ au club Les Skieurs de la Savane, en attendant de recevoir le paiement final pour les travaux réalisés dans le cadre du pacte rural.

2010-12-303
5448

DÉMARCHE – MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes veut se doter de la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

CONSIDÉRANT QU'

en adoptant une démarche MADA, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT

l'importance que la municipalité de Pointe-aux-Outardes attache à la création d'un milieu de vie exceptionnel pour les familles

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



et, par le fait même, à favoriser
vieillessement actif des aînés sur son
territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de
Verteuil et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-
Outardes élabore une politique permettant d'améliorer le milieu de vie
aux réalités et aux besoins des personnes aînées.

Il est également résolu d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice
générale et secrétaire-trésorière, à présenter une demande de
subvention au montant de 12 000 \$ pour et au nom de la municipalité
de Pointe-aux-Outardes, auprès du ministère de la Famille et des Aînés
pour la réalisation de la démarche MADA.

**2010-12-304
5449**

NOMINATION – ÉLUE RESPONSABLE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes
désire adapter les politiques, services et
structures au vieillissement de la
population.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault
et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Chantal de Verteuil, élue
responsable des personnes aînées pour la municipalité de Pointe-aux-
Outardes.

**2010-12-305
5449**

PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TAXE D'ACCISE 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a pris connaissance du
Guide relatif aux modalités de versement
de la contribution gouvernementale dans
le cadre du programme de la taxe sur
l'essence et de la contribution du Québec
(TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit respecter les modalités
de ce guide qui s'appliquent à elle pour
recevoir la contribution gouvernementale
qui lui a été confirmée dans une lettre du
ministre des Affaires municipales, des
Régions et l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et
résolu à l'unanimité, que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui
s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager
le Canada et le Québec même que leurs ministres, hauts
fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité
quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts
de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée
à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à
des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou
négligent découlant directement ou indirectement des
investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue
dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au
ministère des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe
à la présente et de tous les autres documents exigés par le
ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2010-12-306
5450

ASSURANCE URBANISME AMÉNAGEMENT 2011 – DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT

l'offre reçue, en date du 3 décembre 2010, de la firme Daniel Arbour & Associés concernant des services d'assurance urbanisme-aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes pourra obtenir de l'information verbale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter, pour l'année 2011, l'offre de services d'assurance urbanisme-aménagement de la firme Daniel Arbour & Associés au coût de 4 900 \$, plus taxes.

2010-12-307
5450

GESTION D'AQUIFÈRE – MISSION HGE

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire continuer la gestion d'aquifère pour évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage;

CONSIDÉRANT

l'estimation reçue de la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard et résolu à l'unanimité, de mandater la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2011, au coût de 5 000 \$, plus taxes.

2010-12-308
5450

SURVEILLANTS PATINOIRE – CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire engager quelqu'un pour la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE

Mme Audrey Savard, étudiante, M. Alexandre Besrest, étudiant, et Mme Nathalie Ross sont intéressés par cet emploi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Audrey Savard étudiante, M. Alexandre Besrest, étudiant, et Mme Nathalie Ross pour la période du 22 décembre 2010 à la mi-mars 2011 comme surveillants de la patinoire au Centre des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective. L'horaire de travail sera préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2010-12-309
5451

POLITIQUE DE GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT

l'adoption, en février dernier, du projet de Loi 76 selon lequel les municipalités ont l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle avant le 1^{er} janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a préparé une politique de gestion contractuelle visant à assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'adopter la politique de gestion contractuelle pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2010-12-310
5451

SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE

des travaux d'amélioration ont été exécutés sur la rue Bilodeau pour un montant de 24 832,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux ont été exécutés conformément sur la rue Bilodeau dont la gestion incombe à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Bilodeau pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

2010-12-311
5451

REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DE LA RUE DAVID

CONSIDÉRANT QUE

nous avons reçu qu'un seul soumissionnaire pour effectuer le remplacement de la fosse septique de la rue David, soit Les Carrières Bob-Son inc. au coût de 108 735.62 \$, le tout incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE

le montant de la soumission est beaucoup plus élevée que le montant estimé par le Groupe-Conseil TDA;

CONSIDÉRANT QUE

le groupe Conseil TDA nous propose de retourner en appel d'offre en modifiant le devis de tel sorte que les matériaux seraient fournis par la municipalité.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de mandater le Groupe-Conseil TDA afin de modifier les documents de l'appel d'offre pour le remplacement de la fosse septique de la rue David afin de séparer la fourniture des matériaux et les travaux à effectuer pour l'installation et ce, pour un montant de 2 000 \$ plus taxes.

2010-12-312
5452

MODIFICATIONS AUX ACQUISITIONS DE TERRAINS – DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE LABRIE

CONSIDÉRANT QUE nous devons modifier la résolution numéro 2010-11-289 concernant l'acquisition des terrains pour la relocalisation d'un tronçon de la rue Labrie ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires concernés ont été rencontrés ;

CONSIDÉRANT QUE nous en sommes venus à une entente pour un coût de 0,125 \$ du pi² pour les terrains situés en zone d'habitation et de 0,079 \$ du pi² pour les terrains situés en zone agricole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal accepte l'achat des terrains pour le déplacement du tronçon de la rue Labrie au coût de 0,125 \$ du pi² pour les terrains situés en zone d'habitation et de 0,079 \$ du pi² pour les terrains situés en zone agricole auprès des propriétaires suivants :

1. M. Marcel Laflamme.
2. M. Bernard Houle et Mme Guilaine Lévesque.
3. Coopérative de solidarité Gaïa.
4. M. Sylvain Martel.
5. M. Pierre Ross.

Il est également résolu de mandater M^e Hugo Bussières pour préparer les actes notariés et d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant ces transactions.

Le coût total pour les acquisitions sera pris dans le montant avancé par le ministère de la Sécurité publique concernant ce projet.

2010-12-313
5452

CALENDRIER 2011 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2010, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2011 :

- Lundi 17 janvier 2011 à 19 h 30
- Lundi 14 février 2011 à 19 h 30
- Lundi 14 mars 2011 à 19 h 30
- Lundi 11 avril 2011 à 19 h 30
- Lundi 9 mai 2011 à 19 h 30
- Lundi 13 juin 2011 à 19 h 30
- Lundi 4 juillet 2011 à 19 h 30



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Lundi 15 août 2011 à 19 h 30
Lundi 12 septembre 2011 à 19 h 30
Mardi 11 octobre 2011 à 19 h 30
Lundi 14 novembre 2011 à 19 h 30
Lundi 12 décembre 2011 à 19 h 30

2010-12-314
5453

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2010 au 4 janvier 2011 inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

2010-12-315
5453

DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE LABRIE EST

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle conduite d'aqueduc sera construite au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QU' afin d'éviter des hausse de coûts probables, l'entreprise Roland Munger inc, propose d'acheter le matériel nécessaire pour l'installation de l'aqueduc avant le printemps;

CONSIDÉRANT QUE selon la soumission des Produits municipaux BCM, le coût pour l'acquisition du matériel est de 34 990.74 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'achat de matériel pour les produits d'aqueduc au coût de 34 990.74 \$, plus taxes, à la condition que l'entrepreneur Roland Munger inc. nous fournisse une preuve à l'effet que les matériaux ont été achetés et qu'ils sont réservés pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2010-12-316
5453

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 11.


MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE